

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Note synthétique

Le Budget Primitif qui vous est présenté s'inscrit pleinement dans les orientations définies à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) à savoir :

- Poursuivre la stabilité des taux de la fiscalité communale pour ne pas alourdir la pression fiscale sur les Haillanais,
- Optimiser les dépenses de fonctionnement par le recours à de nouvelles approches et une mise en concurrence adaptée,
- Maîtriser les dépenses de personnel tout en maintenant les effectifs et en tenant compte de la variation du « Glissement Vieillesse Technicité »,
- Dégager les marges de manœuvres nécessaires pour assurer la réalisation financière des projets d'envergure restant à réaliser,
- Préserver la capacité de désendettement de la ville avec l'objectif de rester en dessous de 8 ans d'ici la fin du mandat

Le budget 2020 s'inscrit dans cette trajectoire d'efforts et de maintien de la qualité de service, tout en évitant « l'effet ciseau » et sous la pression d'une contrainte nationale toujours présente.

PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget 2020 s'équilibre (en y intégrant les opérations d'ordre) à **14 884 000 €** en fonctionnement et à **4 220 000 €** en investissement pour un total de **19 104 000 €**.

Pour l'investissement, 3 260 000 € seront consacrés aux dépenses d'équipement

L'épargne brute (Recettes réelles – dépenses réelles de fonctionnement) s'élève à :
1 547 276 € contre 1 410 846 € en 2019

L'analyse de la section de fonctionnement sur les opérations réelles permet de connaître le solde net de fonctionnement qui contribuera au financement des nouveaux projets d'investissement

		DEPENSES			RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		Charges à caractère général 2 679 940 €			Impôts et Taxes 11 775 000 €
		Charges de personnel 8 300 000 €			
		Autres dépenses de gestion dont subventions aux associations et EPA/budgets annexes et dépenses exceptionnelles 1 896 784 €			Dotations et participations 1 834 000 €
		Frais financiers 200 000 €			Produits des services 850 000 €
		Epargne brute 1 547 276 €			Autres recettes 165 000 €
		14 624 000 €			
SECTION D'INVESTISSEMENT		Dépenses d'Equipement 3 260 000 €			Epargne brute 1 547 276 €
		Remboursement du capital de la dette 500 000 €			Recettes définitives 800 000 €
					Emprunts 1 412 724 €
				3 760 000 €	

1 – L'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – 1 Les Recettes Réelles de Fonctionnement

Conformément aux engagements pris lors des orientations budgétaires sur 2020, les taux d'imposition seront stables

		BP 2019	BP 2020	Variation
PRODUITS de fonctionnement		14 123 900	14 624 000	+ 3.54%
Chapitre 70	Produits des services	837 500	850 000	+ 1,49 %
Chapitre 73	Impôts et taxes	11 204 500	11 775 000	+5,09 %
Chapitre 74	Dotations et participations	1 936 900	1 834 000	-5,31 %
	<i>dont DGF</i>	<i>150 000</i>	<i>34 000</i>	<i>-77 %</i>
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	20 000	20 000	-
Chapitre 013	Atténuations de charges	100 000	65 000	- 35 %
Chapitre 77	Produits exceptionnels	25 000	80 000	+220 %

Ces variations sont calculées de ligne à ligne

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation +3 54 % : leur volume tient compte principalement de la dynamique des bases ainsi que de la contractualisation et la participation de la CAF au financement des structures Jeunesse et Petite Enfance, de l'augmentation de la population et des impacts financiers de l'attractivité du territoire

Analyse par chapitre :

Chapitre 70 : Produits des services

Ces produits atteignent **850 000 €** soit 5.81% des recettes totales de fonctionnement, en augmentation de + 1.49 % par rapport à 2019.

Pour rappel, ces produits concernent la part financée directement par les usagers des services payants et rendus par la collectivité (restauration scolaire, ALSH, crèches.)

La légère augmentation des recettes tarifaires provient principalement de l'évolution de la population et des effectifs dans les structures municipales

Chapitre 73 : Impôts et taxes

11 775 000 €, soit 80,5 % du montant total des recettes de fonctionnement, pour une évolution de + 5.09 % par rapport à 2019 (+ 570 500 €)

Ce chapitre se compose principalement des contributions directes (**9 660 000 €**).

L'article 5 du projet de loi de Finances acte la suppression totale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales mise en œuvre progressivement entre 2020 et 2023

80 % des foyers fiscaux ne paieront plus la taxe d'habitation en 2020. Pour les 20% des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022 et 100% en 2023.

En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale :

A ce titre, l'État prend en charge ces dégrèvements dans la limite des taux et abattements 2017.

Pour le moment, le dégrèvement n'impacte pas l'équilibre du produit fiscal et est complètement neutre jusqu'en 2020

Le produit fiscal s'appuiera seulement sur les variations nominales et physiques des bases soit **9 660 000 €**. La pression fiscale est stabilisée avec le maintien du niveau des différents taux des taxes ménages pour la **10^{ème} année consécutive**.

Ce chapitre comptabilise également l'Attribution de Compensation, la Dotation de Solidarité Métropolitaine (DSM), la taxe sur la consommation finale d'électricité et la taxe sur les droits de mutations.

L'Attribution de Compensation (AC) versée par Bordeaux Métropole diminue du fait de l'évolution des périmètres mutualisés et, à compter du 1^{er} janvier 2020, du transfert de la compétence « archives »

Le montant prévisionnel de l'AC est de **993 500 €** en recettes de fonctionnement et augmenté à **210 000 €** en dépenses d'investissement

Cette attribution décroît en fonction des charges transférées et révisées de la commune vers Bordeaux Métropole et fait l'objet d'une révision annuelle du niveau de services.

La dotation de solidarité communautaire a été modernisée. Désormais, elle figurerait dans le Code Général des Collectivités Territoriales (et non plus dans le Code Général des Impôts) et serait obligatoire dans les communes urbaines et les métropoles, facultative pour toutes les communautés sauf urbaines

Son montant est défini librement par le conseil communautaire à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Depuis 2016, la répartition de la Dotation de Solidarité Métropolitaine (DSM) est basée, d'une part sur les critères légaux (revenu moyen et potentiel financier par habitant) à hauteur de 50 %, et, d'autre part, sur des critères politiques de la ville (25%) fiscal (5%) et historique (prise en compte de la répartition de l'ancienne Dotation de Solidarité pour 20 %). Un seuil de garantie individuelle de 2,5% est mis en place afin d'atténuer l'incidence de cette mesure sur les équilibres financiers.

Le PLF 2020 envisagerait la pondération des deux critères légaux qui devraient à deux, justifier d'au moins 50 % de la répartition du montant total de la DSM entre les communes.

La DSM est évaluée à 400 000 € pour 2020

La fiscalité indirecte est très dynamique avec la bonne tenue de la taxe additionnelle aux droits de mutation. Néanmoins, cette recette étant fortement volatile, il est proposé de maintenir une prévision prudente à 350 000 €

Les autres taxes restent quasi stables dont la taxe sur l'électricité

Chapitre 74 : Dotations et participations

Le total de ces recettes s'élève à **1 834 000 €** soit 12,54 % du montant total des recettes réelles de fonctionnement. Par rapport à 2019, ce chapitre diminue nominalement d'environ - 5,31 %

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est estimée à environ 34 000 € en 2020 avec une réduction estimée à - 77 % par rapport à 2019 (- 80 000 €)

Cette diminution est principalement liée aux mouvements relatifs à la péréquation verticale

Une de ses composantes, « l'écrêtement », est calculé en fonction des recettes réelles de fonctionnement N-2 et permet de financer l'évolution des dotations de péréquation

La ponction depuis 2014 sur la DGF est évaluée à plus de **975 000 € par an**

Le montant prévisionnel 2020 de la DGF s'établit donc à 34 000 €.

Côté péréquation, les choix effectués dans le budget national 2019 sont reconduits mais pas sans une nouvelle réduction des « variables d'ajustement »

En outre, certaines évolutions de ce chapitre sont « structurelles ». Elles concernent, par exemple, la DCRTP (dotation de compensation de réforme de taxe professionnelle) qui a été transformée à partir de 2018 en variable d'ajustement

Les montants liés au Contrat Enfance Jeunesse de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) seront reconduits en 2019 (1 200 000 €) et adossés sur les montants encaissés sur 2018/2019

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Les recettes de ce chapitre représentent 20 000 € soit 0,15 % du montant total des recettes réelles de fonctionnement et restent stables

Ce chapitre intègre uniquement le revenu global en provenance du patrimoine privé de la ville mis en location (loyer la Poste, principalement)

Chapitre 013 : Atténuation de charges

Ces recettes s'établissent à hauteur de 65 000 €

Elles proviennent des remboursements de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) pour les non titulaires en congés maladies et en matière de cotisation retraite pour les agents territoriaux en détachement, capital décès le crédit inscrit est réajusté en fonction des garanties du nouvel assureur

De plus, cette ligne comptabilise le reversement par le centre socio culturel de « La Source » des sommes engagées pour le personnel communal mis à disposition (32 000 €)

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Les recettes exceptionnelles s'élèvent à 80 000 € et sont en augmentation Elles représentent 0,55 % du montant total des recettes réelles de fonctionnement

Le montant prévisionnel incorpore principalement les indemnités de sinistres reçues des assurances (vandalisme, dégâts des eaux, accidents entre autres) Son augmentation est liée aux versements du solde de certains sinistres (solde Chalet du foot, tempête juillet 2018, toiture Henri Arnoud)

En conclusion, les recettes prévisionnelles de BP à BP augmentent de 500 100 €, soit + 3.54 %.

Les tensions sur la section de fonctionnement fragilisent l'autofinancement , aussi, afin de conserver un niveau d'épargne suffisant pour financer le programme d'investissement, la maîtrise des dépenses d'exploitation restent une priorité dans l'exécution du BP 2020 avec le maintien de la haute qualité de services proposés par la commune

1 – 2 Les Dépenses Réelles de Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de + 2,86 % et représentent 13 076 724 €.

Leur progression est principalement due à des indexations contractuelles ou règlementées de certaines prestations, aux coûts induits par l'évolution dynamique de la population et à l'ouverture de nouveaux équipements

		BP 2019	BP 2020	Variation
CHARGES de fonctionnement		12 713 054 €	13 076 724	+ 2,86 %
Chapitre 011	Frais de gestion courante	2 644 570	2 679 940	+ 1,34 %
Chapitre 012	Frais de personnel et assimilés	8 000 000	8 300 000	+ 3,75 %
Chapitre 65	Autres charges de gestion courantes	1 708 784	1 748 084	+2,30%
Chapitre 014	Atténuations de produits	145 000	145 000	-
Chapitre 66	Frais financiers	211 000	200 000	- 5,21 %
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	3 700	3 700	-

Chapitre 011 : Frais de gestion courante

Les dépenses de gestion courante s'établissent à **2 679 940 €** et représentent 20,59 % du montant total des dépenses de fonctionnement. Elles **sont en légère augmentation (+1,34%)** par rapport à 2019 et sont inférieures au taux d'inflation.

Conformément au débat d'orientations budgétaires 2020, les dépenses de gestion courantes augmentent légèrement tout en confortant la qualité des services indispensables à la population, en absorbant les coûts induits par les évolutions de population et de périmètre au sein de nos structures.

Cela concrétise les efforts réalisés sur la gestion communale.

Les principales évolutions s'expliquent comme suit

Achat de prestation de services (compte 6042 – 611 - 6247) : + 27 K€) :

Ces lignes concernent principalement toutes les prestations de services proposées à la population avec la prise en compte de l'évolution des effectifs accueillis par les structures municipales (petite enfance, scolaires, activités périscolaires, etc) dans le contexte d'une ville dynamique et active. Ceci se caractérise par :

- Participation financière sur une année complète au titre du fonctionnement de la piscine intercommunale Eysines-Le Haillan
- Reconduction de la réservation pour 2020 de deux berceaux à la crèche d'entreprise « People and Baby » afin de répondre aux besoins de mode de garde des familles du Haillan
- L'externalisation des transports de personnes et la constitution d'un groupement de commande afin d'optimiser les coûts avec des besoins similaires
- La prise en compte de la croissance des effectifs accueillis par les structures municipales (petite enfance, scolaires, activités périscolaires, etc) dans le contexte d'une ville dynamique et active

Fluides (60611-60612-606121-606123-60621-60622) - 18 000 €

Les prévisions budgétaires sont basées sur les consommations 2019 et les anticipations 2020 en intégrant l'augmentation des tarifs, la prise en compte de nouvelles surfaces construites, et certaines économies d'échelle faites suite notamment à l'extinction de l'éclairage public

A noter les goûters des enfants, précédemment intégrés au compte 60623 ont été externalisés à l'entreprise adaptée ENVOL, qui fournit également les repas

Achats de fournitures nécessaires au fonctionnement général (605 – 60631 -60632 – 60628 - 60633 et 6068) : Stable

L'objectif sur ces lignes budgétaires est de redéfinir les besoins d'achat avec notamment une prise en compte des modes de consommation éco responsables (dématérialisation, achat et utilisation des produits d'entretien par exemple)

Contrats d'entretien, de réparation et de maintenance (6283-6156- 61521 à 61551)
+ 15 000 € avec la prise en compte de l'externalisation de l'entretien de certains locaux et des besoins spécifiques (Centre de Bernard de Girard, Sols sportifs)

L'effort reste accru et soutenu sur la maintenance du patrimoine bâti

Chapitre 012 : Charges de personnel et assimilés

Le chapitre s'élève à **8 300 000 €** soit 63,47 % du montant total des dépenses réelles de fonctionnement. Ces charges évoluent de + 3,75 % par rapport à 2019, soit + 300 000 €

L'année 2019 reste marquée par une augmentation maîtrisée de la masse salariale en lien avec les besoins de la commune

Les principales évolutions prévisionnelles du chapitre 012 seront .

- Glissement Vieillesse et Technicité (GVT)
- Eléments externes (contributions patronales)
- Elections municipales
- Recensement de la population désormais annuel
- Valorisation de la part sociale au titre de la participation à la Garantie Maintien de Salaire
- Les effets de la revalorisation liées à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR)
- Impact suite à la création de classes supplémentaires en élémentaire et maternelle

La maîtrise de la masse salariale fait l'objet d'efforts d'organisations depuis plusieurs années notamment à l'occasion de chaque départ, long, court ou définitif, qui suscite une réflexion sur le remplacement ou non et l'impact dans le fonctionnement des services et les opportunités organisationnelles offertes

Cela permet aussi d'encourager les mobilités volontaires pour pourvoir aux postes vacants et nécessitant un remplacement

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Ces dépenses s'établissent à hauteur de **1 748 084 €** soit 13,36 % du montant total des dépenses réelles de fonctionnement

On note une augmentation de plus de 2,30 % par rapport au BP 2019 soit + 39 300 €

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le montant des subventions allouées aux associations ainsi que celles versées aux budgets autonomes (CCAS, EPA) et annexes

L'augmentation principale porte sur la participation au financement des dépenses de fonctionnement de la piscine intercommunale avec Eysines sur une année complète soit 100 000 € pour 2020

Les subventions aux associations sont en augmentation pour un total de 368 479 € (contre 357 384 € en 2019) : + 11 095 €

D'autre part, les subventions d'équilibre versées aux Etablissements Publics Administratifs (E P A), à savoir le C C.A.S et le Centre Socio-Culturel de la « Source », atteignent respectivement 330 000 € et 200 000 €, montants stables

Dans la continuité des budgets précédents, les crédits propres à la gestion de la salle de spectacles « L'Entrepôt » sont affectés sur le budget annexe dédié pour une meilleure lisibilité et avec un effort financier également partagé.

La participation de la ville au budget annexe « Régie des Spectacles » est maintenue à 605 000 €, montant identique à 2019.

Enfin, Le budget annexe des transports est maintenu et supporte toujours la gestion du bus 15 places de la commune. La participation de la ville s'élève à 2 500 €

Chapitre 66 : Charges financières

Les dépenses de fonctionnement de ce chapitre s'élèvent à **200 000 €** soit 1,52 % du montant total des dépenses réelles de fonctionnement

Ce chapitre diminue de – 5,21 %

Avec un encours moyen de dette qui s'établit à 5 521 503 € au 1^{er} janvier 2020, la ville continue d'afficher une bonne maîtrise de son endettement. Le capital restant dû s'élève à 5 521 503 € au 31/12/2019 contre 6 447 994 € au 31/12/2018.

La dette est positionnée à 100% sur des emprunts classiques à taux fixe, en effet, ces instruments classiques, lisibles et prévisibles, permettent à la fois de se préserver des futures hausses et de figer les intérêts sur le long terme.

A noter que la ville affiche une dette classée « A-1 » produits non toxiques, meilleur indice de la charte GISSLER, pour 100 % de ses emprunts

La capacité de désendettement s'élève à ce jour à 4,35 ans (calcul théorique au 01/01/2020)

Pour rappel, ce chiffre était de 2,56 ans en 2014.

Ce ratio peut être converti en « marges de manœuvre », compte tenu des projets inscrits

Le taux moyen de la dette au 1^{er} janvier 2020 (dont report) s'établit à 2,98 % contre 3,2 % au 1^{er} janvier 2019.

La durée résiduelle de la dette se situe à 10 ans au 1^{er} janvier 2020 (idem en 2019).

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Elles représentent **3 700 €** soit 0,03 % du montant total des dépenses réelles de fonctionnement.

Nous retrouvons uniquement sur ce chapitre quelques provisions pour dépenses exceptionnelles (annulation de titres sur exercices antérieurs, par exemple)

Chapitre 014 : Atténuations de produits

Le PLF 2020 ne prévoit aucune mesure concernant le FPIC.

Pour rappel, le FPIC représente 1 milliard d'euros depuis 2016 au niveau national. À titre de comparaison, la dotation d'intercommunalité représente 1,5 milliard d'euros

Depuis la Loi de Finances 2018, le montant du FPIC est maintenu à 1 Milliard d'euros afin de « donner aux collectivités une meilleure visibilité sur l'évolution de leurs ressources »

Pour la ville du Haillan, la ponction au titre du fonds de péréquation des ressources sera de 75 000 €

Conformément à l'article 55 de la loi SRU, un prélèvement sur les ressources fiscales sera certainement effectué dans la mesure où le nombre de logements locatifs représentent moins de 25 % des résidences principales Ce prélèvement reste stable autour de 70 000 €

L'autofinancement brut (hors remboursement en capital) s'établit à 1 547 276 € et contribue au financement des dépenses d'investissement à hauteur de 34 %.

Cet exercice confirme que la maîtrise des dépenses de gestion est une priorité afin de préserver au mieux l'épargne brute et assurer la réalisation effective des investissements dans un environnement financier contraint.

2 – L'EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2 – 1 Les Recettes Réelles d'Investissement

Les dépenses d'investissement réelles 2020 sont couvertes, d'une part, par les recettes d'investissement (chapitres 10-13 soit 800 000 €) et l'emprunt (chapitre 16 soit 1 412 724 €) La différence est couverte par l'autofinancement brut dégagé (1 547 276 €)

Les recettes réelles d'investissement hors autofinancement s'élèvent à **2 212 724 €**, soit une augmentation avec l'inscription d'un emprunt d'équilibre probablement mobilisé pour une partie en fonction de l'opportunité des taux du marché actuellement attractif

BP 2019

BP 2020

PRODUITS D'INVESTISSEMENT		2 960 154	2 212 724	-25 %
Chapitre 13	Subventions d'équipement reçues	300 000	400 000	+33 %
Chapitre 10	Dotations et fonds divers	400 000	400 000	
	<i>Dont FCTVA</i>	<i>300 000</i>	<i>250 000</i>	<i>-17%</i>
Chapitre 16	Emprunts	2 260 154	1 412 724	-30 %
Chapitre 024	Autres recettes	0	0	

Ces variations importantes s'expliquent de la façon suivante :

Chapitre 13 : Subventions d'équipement reçues

Le montant de ce chapitre s'élève à 400 000 €

Les subventions attendues

230 000 € pour la restructuration de l'école élémentaire la Luzerne

100 000 € pour la reconstruction du centre de loisirs, service jeunesse, salle de danse et dojo

20 000 € pour la reconstruction du chalet du Foot

50 000 € pour Fonds D'Aide à l'Équipement du Département

Enfin, il est rappelé que les subventions font l'objet d'une attention particulière et permanente dans la recherche des financements

Chapitre 10 : Dotations et Fonds divers

Ce chapitre est composé principalement par le FCTVA et la Taxe d'Aménagement

Son montant total est de 400 000 € dont 250 000 € de FCTVA

La réforme d'automatisation du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA), dont les principes ont été posés par la loi de finances pour 2018, consiste à automatiser la gestion du fonds en définissant sa base de calcul exclusivement par référence à l'imputation comptable des dépenses, de manière à permettre aux services de l'Etat d'extraire automatiquement les dépenses éligibles

L'article 77 décale une nouvelle fois l'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA compte tenu de la complexité technique qui recouvre sa mise en œuvre

Concernant la **taxe d'aménagement (TLE/TA)**, ses modalités de reversement sont inscrites dans le pacte financier et fiscal voté le 18 décembre 2015 par Bordeaux Métropole

Pour 2020, 150 000 € sont estimés pour le reversement lié aux dépenses 2019.

Chapitre 16 : Emprunts

Un emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 1 412 724 €.
Il ne sera pas obligatoirement mobilisé

2 – 2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement représentent au total 3 260 000 € (uniquement les chapitres 20, 21 et 23)

		BP 2019	BP 2020	Variation
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 371 000	3 760 000	-14 %
Chapitre 16	Dette remboursée (capital)	455 000	500 000	+10 %
Chapitres 20/204	Immobilisations incorporelles	739 000	323 000	-56 %
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	897 000	1 627 850	+82%
Chapitre 23	Immobilisations en cours	2 280 000	1 309 150	-43 %

A- Les dépenses d'équipements

Les chapitre 20, 21 et 23 regroupent les principaux programmes

Pour l'année 2020 sont inscrites les dépenses suivantes :

Une prise en compte des perspectives et des aménagements nécessaires dans le secteur scolaire :

- Aménagements et extensions nécessaires dans le cadre des perspectives scolaires notamment sur l'école élémentaire Luzerne : 640 000 €
- Réfection de la cour de l'école élémentaire du Centre et aménagements : 100 000 €
- Sécurisation (électrique et intrusion) des bâtiments scolaires . 28 500 €
- Poursuite des aménagements et jeux extérieurs : 40 000 €

Un effort maintenu en direction des structures sportives, associatives et culturelles :

- Rénovation des vestiaires collectifs du club house de tennis : 10 000 €
- Etudes pour la réfection de la toiture du gymnase de Bel Air ainsi que son aménagement intérieur : 30 000 €

- Clôture de certains équipements (stade le long de Bel Air, arrière service jeunesse, pourtour terrain d'honneur) : 40 000 €
- Extension d'un lieu de stockage au gymnase Henri Arnoud : 60 000 €
- Etude et maîtrise d'œuvre pour la restructuration du Centre de Girard : 70 000 €

En ce qui concerne le cadre de vie .

- Les études de maîtrise d'œuvre menées actuellement par Bordeaux Métropole pour le projet de Centre Ville : 10 000 € sont inscrits pour accompagner ces études et leur déclinaison opérationnelle
- Le renouvellement des réseaux d'Eclairage Public dont le réinvestissement des économies générées suite à l'extinction nocturne dans le renouvellement du matériel et l'enfouissement et des réseaux pour l'arrivée du BHNS : 180 000 €
- Une enveloppe de 80 000 € est provisionnée chaque année pour la poursuite du plan « accessibilité » des bâtiments et espaces publics (Escaliers/ascenseurs-signalétique, rampe)
- Réalisation d'une Halle Couverte sur la place François Mitterrand : 410 000 €
- Participation à la surcharge foncière sur les logements sociaux pour notamment favoriser la création de places de parking accessibles : 50 000 €

Par ailleurs, 380 000 € sont consacrés à l'investissement courant des services et notamment au renouvellement de la flotte automobile, au maintien qualitatif et à l'amélioration des patrimoines bâtis et naturels existants, ainsi qu'aux économies d'énergies

B - Le remboursement des emprunts

L'annuité « classique » du chapitre 16 s'élève à 500 000 € et correspond au remboursement du capital de la dette.

L'extinction de certains emprunts, avec un remboursement en capital plus important les dernières années, compense en partie les annuités issues des nouveaux emprunts mobilisés

La stratégie d'endettement de la commune est d'accroître son niveau de dette de façon mesurée, en se basant strictement sur ses besoins de financement et ses capacités propres de remboursement. Pour cela, la ville privilégie les instruments classiques, lisibles et prévisibles, du type des emprunts à taux fixes d'une durée d'environ 15 ans

Pour 2020, un emprunt d'équilibre est prévu pour environ 1 412 724 €

Les projets en cours sont financés, la dette est stabilisée afin de ne pas obérer la capacité financière pour les projets futurs.

PRESENTATION DES BUDGETS ANNEXES

Budget Annexe Régie des Spectacles

Le budget annexe de la programmation culturelle poursuivra son fonctionnement après 4 ans d'activité et une consolidation de ses volumes financiers soit :

Dépenses réelles de Fonctionnement : 801 000 €

Recettes réelles de Fonctionnement : 834 000 €

Dépenses réelles d'Investissement : 77 000€

Recettes réelles d'Investissement : 44 000 €

Ses bons résultats permettront de consolider le volume de son activité basée sur des recettes complémentaires attendues

Dans la continuité du projet et l'identité de l'Entrepôt avec pour objectifs principaux le renforcement des actions de médiation, de résidences et de création sur le territoire, les perspectives 2020 sont de

- Maintenir le niveau de programmation avec des coûts qui augmentent en particulier pour les gros spectacles « têtes d'affiches »,
- Consolider l'excédent dégagé chaque année afin de le réaffecter dans un volume d'activité attractif et ancré sur le territoire,
- Poursuivre les partenariats avec la DRAC, SACEM, Conseil Régional et Bordeaux Métropole pour le projet « chanson »,

La participation de la ville reste stable au vu des résultats à la hauteur des attentes pour se fixer à 605 000 €

Le budget annexe transport reste très faible avec la continuité à porter l'entretien et la maintenance du minibus, pour un volume financier de 2 500 €